

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 80.B

**Cessation d'activités
de l'entreprise EGTB
SUTRE - Résiliation
des marchés de
travaux n° 2012/121,
n° 2012/133 et
n° 2012.135**

LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2015**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06. 80.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CESSATION D'ACTIVITES DE L'ENTREPRISE EGTB SUTRE - RESILIATION DES
MARCHES DE TRAVAUX N° 2012/121, N° 2012/133 ET N° 2012.135**

Par délibération n°98 B du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Angoulême, le Syndicat mixte pour l'aménagement du Plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE) et le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême pour la passation d'un marché de travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments comprenant 24 lots.

Lors de sa réunion du 6 décembre 2012, la commission d'appel d'offres du groupement a décidé d'attribuer à la société ENTREPRISE GENERALE DES TRAVAUX DU BOIS (EGTB) SUTRE, ayant son siège Zone d'Emploi Bois de Chaduteau à Asnières-sur-Nouère (16290), les lots suivants :

- Lot n°4 : Charpente bois, menuiseries intérieures et aménagements GrandAngoulême et SMAPE (marché n°2012/131) ;
- Lot n°6 : Menuiseries extérieures GrandAngoulême et SMAPE (marché n°2012/133) ;
- Lot n°8 : Plaquisterie, plafonds suspendus GrandAngoulême et SMAPE (marché n°2012/135).

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

Les lots suivants ont été attribués à la société EGTB SUTRE :

- Lot n° 7 : menuiseries intérieures
- Lot n° 11 : parquet

Le 22 mai 2014, le Tribunal de commerce d'Angoulême a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société EGTB SUTRE. Par des jugements du 13 octobre 2014 et du 9 avril 2015, la période d'observation a été renouvelée.

Cependant, par un courrier du 5 mai 2015, M. Alain SUTRE, gérant de la société, a demandé la résiliation des marchés de travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments dont il est titulaire avec effet au 31 juillet 2015.

En l'absence de plan de redressement ou de reprise, la société EGTB SUTRE a accepté la conversion de la procédure de redressement en liquidation judiciaire, avec une poursuite d'activité de trois mois afin de pouvoir terminer le seul chantier de la médiathèque d'agglomération l'Alpha. Par jugement du 4 juin 2015, le Tribunal de commerce a donc prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise et a autorisé la poursuite d'activité jusqu'au 4 septembre 2015.

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation des marchés n°2012/131, n°2012/133 et n°2012/135 demandée par la société EGTB SUTRE avec effet au 31 juillet 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 24 juin 2015